

# CANNE ÉCHO

Informations aux producteurs de canne

Novembre 2021 // n°93

SYNDICAT DU  
**Sucre**  
DE LA RÉUNION

| L'intégralité des Canne Echo est à retrouver en ligne sur : <https://sucrere/>

## PROTÉGER LES TERRES AGRICOLES

*L'urgence de la protection des espaces agricoles et naturels pour éviter la perte de biodiversité, l'érosion des sols et une plus grande exposition aux aléas climatiques a été au cœur des débats relatifs à la loi climat et résilience, publiée en août 2021.*

Avec 50% du foncier de l'île en aléas naturel fort ou moyen et 1 habitant sur 4 en zone d'aléas inondation, il est d'autant plus urgent de réaliser rapidement l'objectif de Zéro Artificialisation Nette retenu par le Gouvernement. Le tissu urbain réunionnais le permet avec plus de 3 000 hectares de surfaces non urbanisés mais déjà déclassés. En effet, avec les nouvelles perspectives démographiques, son tissu urbain à rénover et à restructurer, La Réunion peut réussir le pari d'un développement exemplaire et durable protégeant, pour son avenir, les espaces agricoles.

A La Réunion, en un peu plus de 35 ans, près de 20 % de l'espace agricole a disparu (11 500 hectares). Depuis plus de 10 ans, des efforts sont réalisés pour éviter-réduire et compenser les impacts de l'artificialisation mais il est indispensable de persévérer et de s'attacher à ce que chaque terrain agricole conserve son usage. La décision

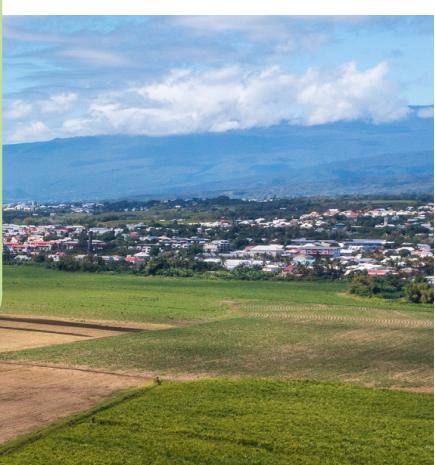
d'artificialisation ne doit venir qu'après avoir étudié toutes les autres solutions (aménagement dans le tissu urbain, sur des zones de moindre valeur agronomique, diminution des emprises au sol en évitant le stationnement horizontal par exemple...). La Réunion dispose de 400 m<sup>2</sup> de SAU pour 100 habitants quand la métropole en compte 4 200. C'est bien parce qu'il n'y a pas d'agriculture sans terre agricole que la filière Canne-Sucre se mobilise tout au long de l'année pour la protéger. Des actions de sensibilisation auprès des élus, des acteurs de l'aménagement du territoire sont menées. Il s'agit également de mieux faire connaître l'ensemble des services environnementaux rendus au territoire par la filière Canne-Sucre : maintien des sols, lutte contre l'érosion, limitation de la propagation des espèces invasives, stockage du carbone, production d'énergie renouvelable...

Les décideurs (Nations Unies, FAO, membre de la COP, Ministères...) sont unanimes : l'agriculture est un secteur à haut potentiel dans la lutte contre le dérèglement climatique.

La valeur des espaces agricoles doit donc plus que jamais être considérée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire vitale.

### PROJET INSTALLATION DE STOCKAGE DES DÉCHETS ULTIMES (ISDU) À FRANCHE-TERRÉ :

Le Syndicat des déchets du Nord et de l'EST (Sydne) a le projet d'aménager un nouveau site d'enfouissement des déchets (ISDU – Installation de Stockage des Déchets Ultimes). Son choix prioritaire s'est porté sur une zone de 40 Ha à Franche-Terre sur la commune de Sainte-Suzanne sur des terrains fortement productifs en canne à sucre. Le Comité Paritaire de la Canne et du Sucre (CPCS) est opposé à la localisation de cet ISDU sur cette zone à très fort potentiel agronomique, importante pour l'agriculture. Il rappelle qu'il faut se mobiliser pour éviter, réduire et compenser tous les impacts liés à ce projet. Il demande que soient privilégiés les autres scénarii et les autres localisations identifiées.



## LUTTE CONTRE LES RONGEURS

### EFFICACE SEULEMENT SI ELLE EST COLLECTIVE

Les rongeurs peuvent causer des dégâts dans les champs de canne à sucre et ainsi faire perdre aux planteurs une part non négligeable de leur production. La stratégie de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON) est d'agir collectivement sur l'ensemble de l'île et sur une courte durée. L'objectif est de réduire la présence des rongeurs dans les exploitations agricoles tout en préservant l'environnement.

Ces rongeurs, en particulier les rats, se nourrissent de produits agricoles (canne à sucre, légumes et fruits) et des aliments stockés dans les élevages. Ils sont de plus les vecteurs principaux de la leptospirose qui est à l'origine de plusieurs décès par an à la Réunion.

Des campagnes ciblées de dératisation sont donc organisées tout au long de l'année sur l'ensemble des zones agricoles et urbaines du département et s'adressent aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers.

Une nouvelle campagne de dératisation a débuté en octobre. La FDGDON conseille les professionnels et les particuliers et procède à la distribution de raticides de qualité.

Des actions de sensibilisation sont programmées sur les centres de réception de canne jusqu'au 10 décembre 2021.

Consultez le site internet de la FDGDON (Actualités) pour connaître les dates et les lieux de distribution.

Sur les centres de réception de canne, le calendrier est le suivant :

Centres de réception campagne de dératisation 2021	
DATE	CENTRE
13 oct.	Tamarins
27 oct.	Gol
10 nov.	Baril
25 nov.	Beaufonds
26 nov.	Ravine Glissante
3 déc.	Casernes
3 déc.	Grand Bois
8 déc.	Langevin
10 déc.	Pente Sassy



### INFORMATION PRATIQUE



### Recyclage des déchets agricoles

Crée en 2017, l'association ECO AGRI Réunion collecte et assure le traitement des déchets agricoles non organiques des exploitations.



3 types de déchets sont collectés :

- Emballages Vides de Produits Phytosanitaires (EVPP)
- Emballages Vides de Produits Fertilisants (EVFP)
- Produits Phytosanitaires Non Utilisables (PPNU)

Dans le cadre des opérations de collecte, plusieurs consignes doivent être respectées.

- les bidons doivent être parfaitement rincés, séchés et apportés au point de collecte,
- les bouchons doivent être placés à part dans un sachet plastique,

- les bidons contenant de l'eau ou des traces de produits seront refusés,
- les boîtes et sachets doivent être vidés le plus possible, fermés et pliés...
- les sachets plastiques et boîtes ne doivent pas être mélangés avec les bidons plastiques.

Chaque année, une dizaine de points de collecte sont proposés aux agriculteurs.

*Pour plus d'informations, contactez ECO AGRI Réunion au 0692 46 00 48*